

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL****Syndicat mixte
Artois
Mobilités****Séance du jeudi 22 février 2024**Le **jeudi 22 février 2024 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par **M. Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs **David THELLIER**, premier vice-président, et **Alain DUBREUCQ**, troisième vice-président.Régulièrement convoqué
le :
16 février 2024**Titulaire(s) présent(s)****CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Marie MACKE ; M. David THELLIER ;
CAHC (communauté d'agglomération de Hévin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ;
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;**Objet :**
Renouvellement de
l'adhésion d'Artois
Mobilités à l'amicale de
la CAHC (point 2)**Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ;
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ; M. Philippe KEMEL
CALL ; Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKA**RÉSULTAT DU VOTE :****Suppléant(s) présent(s)****CABBALR** : M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : M. Marcello DELLA FRANCA
CALL : NéantNombre de titulaires
en exercice :
21**Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR** : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Nicolas MOREAUX ; M. Bernard DELIERS ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON ;
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Mickael FAUQUEMBERG ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY ;Nombre de titulaires
présents :
11
Nombre de suppléants
présents :
2Nombre de suppléants
votants :
2**Pouvoirs** : Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à Mme Valérie CUVILLIERPouvoir(s) :
1**Suppléances** : M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Daniel MACIEJASZ a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ;Nombre total de
votants :
14**Secrétaire de séance** : M. Daniel LEFEBVRE**Administration** : Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Nicolas VERHILLE ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoit DESCAMPSAccusé de réception du
contrôle de légalité
Le : **28/02/2024****LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.Publication
Le : **28/02/2024**Certifié exécutoire
Le : **28/02/2024**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Renouvellement de l'adhésion d'Artois Mobilités à l'amicale de la CAHC

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'amicale du personnel de la communauté d'agglomération Hénin-Carvin (CAHC) est une association créée en 1999, sous le régime juridique de la loi du 1^{er} juillet 1901 ;

Considérant que cette association à but non lucratif, a pour objet notamment :

- D'améliorer les conditions matérielles et morales du personnel, notamment par la distribution de récompenses à l'occasion d'évènements professionnels et familiaux,
- D'organiser la fête de fin d'année et la distribution de jouets aux enfants du personnel.

Considérant que l'adhésion est calculée sur la base de 300 euros par agent et 150 euros par agent retraité,

Considérant que le nombre d'adhérents pour Artois Mobilités, au titre de l'année 2024, est fixé à 39 agents actifs et un agent retraité,

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DÉCIDE de renouveler l'adhésion d'Artois Mobilités à l'Amicale du personnel de la CAHC, qui implique une participation financière de 11 850 euros pour le personnel adhérent de Artois Mobilités au titre de l'année 2024.

Article 2 : PRÉCISE que la dépense engagée sera imputée au budget 2024 d'Artois Mobilités.

Article 3 : RAPPELLE que les cadeaux de Noël feront l'objet d'une subvention complémentaire au cours de l'année 2024, la liste des agents bénéficiaires étant actualisée au début du 2nd semestre de l'année.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 14

Contre : 0

Fait et délibéré le 22 février 2024
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités